

RÉGIME PRÉVOYANCE

MAINTIEN DE SALAIRE, DÉCÈS, INCAPACITÉ, INVALIDITÉ, MATERNITÉ...



Régime Cadres :

GARANTIES	PRESTATIONS EN % TA ET TB
Décès toutes causes - IAD* Versement d'un capital égal à : <ul style="list-style-type: none">• CVD• Marié, PACS, Concubinage• Majoration par EAC	300 % 400 % 100 %
Rentes éducation (enfants à charge) <ul style="list-style-type: none">• De 0 jusqu'à la veille du 12^{ème} anniversaire• Du 12^{ème} jusqu'à la veille du 18^{ème} anniversaire• Du 18^{ème} jusqu'à la veille du 26^{ème} anniversaire Rente viagère pour les enfants infirmes	8 % 10 % 15 %
Majoration Décès ou IAD par accident Versement d'un capital supplémentaire égal à :	300 %
Double effet Versement d'un capital égal à :	200 % du capital décès toutes causes
Allocation obsèques En cas de décès du salarié, conjoint, enfant à charge, versement d'une allocation égale à :	2 PMSS*
Incapacité de travail <ul style="list-style-type: none">• Salarié de moins d'un an d'ancienneté Franchise continue de 90 jours par arrêt de travail• Salarié de plus d'un an d'ancienneté Franchise continue de 45 jours par arrêt de travail	81 %
Maternité	81 %
Rente d'invalidité <ul style="list-style-type: none">• 2^{ème} catégorie, versement d'une rente égale à• 3^{ème} catégorie, versement d'une rente égale à	80 % 80 %
Rente d'invalidité en cas d'ATMP* Taux d'invalidité supérieur à 66 %	80 %
Cotisation 2024 : 2.27 % TA* ; 3.23 % TB*	
Garantie supplémentaire : Maintien de salaire	
Pour les salariés de plus d'un an d'ancienneté, Versement d'indemnités journalières du 16 ^{ème} au 45 ^{ème} jour d'arrêt de travail continu	80 %
Cotisation 2024 : +0.15 % TA ; +0.36 % TB	

Gestion
simple et rapide
des arrêts
de travail

Revalorisation
des prestations
en cours
sans cotisation
supplémentaire

Conforme à votre convention collective nationale des entreprises d'installation sans fabrication,
y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique.



BIEN PLUS QUE DE L'ASSURANCE...



ASSURFROID
Assurance et Gestion de Risques

KLÉSIA

Régime Non Cadres :

GARANTIES	PRESTATIONS EN % TA ET TB
Décès toutes causes - IAD Quelque soit la situation de famille, versement d'un capital égal à :	100 %
Rentes éducation (enfants à charge) <ul style="list-style-type: none"> De 0 jusqu'à la veille du 12^{ème} anniversaire Du 12^{ème} jusqu'à la veille du 18^{ème} anniversaire Du 18^{ème} jusqu'à la veille du 26^{ème} anniversaire Rente viagère pour les enfants infirmes	8 % 10 % 15 %
Double effet Versement d'un capital égal à :	100 % du capital décès toutes causes
Allocation obsèques En cas de décès du salarié, conjoint, enfant à charge, versement d'une allocation égale à :	1 PMSS
Incapacité de travail <ul style="list-style-type: none"> Salarié de moins d'un an d'ancienneté Franchise continue de 90 jours par arrêt de travail Salarié de plus d'un an d'ancienneté Franchise continue de 45 jours par arrêt de travail 	81 %
Maternité	81 %
Rente d'invalidité <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} catégorie, versement d'une rente égale à 3^{ème} catégorie, versement d'une rente égale à 	80 % 80 %
Rente d'invalidité en cas d'ATMP Taux d'invalidité supérieur à 66 %	80 %
Cotisation 2024 : 1.09 % TA ; 2.03 % TB	
Garantie supplémentaire : Maintien de salaire	
Pour les salariés de plus d'un an d'ancienneté, Versement d'indemnités journalières du 16 ^{ème} au 45 ^{ème} jour d'arrêt de travail continu	80 %
Cotisation 2024 : +0.15 % TA ; +0.36 % TB	

*IAD : Invalidité Absolue et Définitive ATMP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

TA : Tranche de salaire A

PMSS : Plafond Mensuel Sécurité Sociale

TB : Tranche de salaire B

SIÈGE SOCIAL

ROUEN

3 rue Georges Charpak
PAT La Vatine - CS 90310
76136 Mont-Saint-Aignan Cedex
02 35 12 35 50

RENNES

19 Rue des Veyettes
35063 Rennes Cedex
02 99 87 52 07

LYON

28 rue de la République
69150 Decines
04 78 32 15 61

KLESIA Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le Titre III
du Livre IX du Code de la Sécurité sociale
Siège Social : 4 rue Georges Picquart - 75017 Paris



ASSURFROID - Sari au capital de 200 000 euros - n°ORIAS
: 07 008 311 - www.oriass.fr - RCS Rouen B 481 508 889 -
Courtier en Assurances au sens de l'article L.521-2 II b) du
Code des assurances placé sous le contrôle de l'ACPR, 4
Place de Budapest - CS 92458 - 75438 PARIS Cedex 09 ; La
liste des assureurs partenaires est disponible sur simple de-
mande. Réclamation client : reclamation@ofracar.fr - Service
Réclamation - 0235123550 - 3 rue Georges Charpak - CS
90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex.

www.assurfroid.fr